

SEANCE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

Délibération n°2/2025

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le mercredi vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
 Pascal BRUHAT
 Vincent MAZIN
 Amalia QUINTON
 Daniel SALLES
 Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Fanny BLANC
 Antoine DESFORGES
 Gregory DESTOMBES

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
 Françoise BERNARD
 Karine SOLOIS
 Julien LACOUR
 Marie-Françoise CHOFFRUT
 Cédric MEYNIER
 Maurice DESCHAMPS
 Catherine PHAM
 Pierre DUPECHER

Autre(s) présent(s) : Anatole GRUZELLE, Coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7		

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

**Objet : Recrutement d'un VTA « Chargé(e) de mission – développement de partenariats » -
 Emploi SEAT - accroissement temporaire d'activité**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
 Vu la loi Article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permettant aux collectivités territoriales de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
 Vu la délibération n°19/2020 concernant la définition d'un schéma directeur transversal 2021-2030 ;

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a établi une stratégie autour de quatre axes dans le cadre de son schéma directeur à 10 ans ;

Considérant la volonté du SEAT de faire de l'Ecopôle un lieu d'expérimentation et de tests d'activités liées à la transition écologique ;

Considérant que le SEAT est engagé dans une phase de prospective territoriale pour trouver un nouveau modèle de gouvernance et de financement complémentaire pour mettre en œuvre son projet sur la transition écologique ;

Considérant les dispositions financières du volontariat territorial en administration (VTA) permettant aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés avec le soutien de l'État.

Le Président expose que, pour assurer la mise en œuvre du projet de transition écologique et des actions qui en découlent, le SEAT peut obtenir un soutien financier de l'État pour financer une mission d'ingénierie de projets.

Le Président propose de créer un poste « non permanent » en raison de l'accroissement temporaire d'activité engendré par les différentes actions menées par le SEAT en 2025.

Sous la direction du coordinateur de l'Ecopôle du Val d'Allier, le candidat recruté aura pour mission de :

- Rechercher et développer de nouveaux partenariats : identifier des mécènes potentiels, analyser les opportunités de mécénat, élaborer des propositions de partenariat adaptées et assurer le suivi des collaborations.
- Participer activement à l'animation et à la communication du projet : organiser et animer des réunions impliquant plusieurs acteurs, communiquer sur la stratégie de développement du SEAT, et contribuer à la mutualisation des ressources.
- Accueillir des groupes sur le site de l'Écopôle du Val d'Allier : sensibiliser et informer les acteurs, habitants et usagers du territoire.
- Apporter un soutien opérationnel au coordinateur de projets, en particulier dans la gestion administrative et financière quotidienne du syndicat.

Le Président propose ainsi de recruter un(e) chargé(e) de mission dans les conditions suivantes :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminé à temps partiel (75%) de 12 mois ;
- Durée hebdomadaire : 26h ;
- Rémunération calculée sur la base du grade C Adjoint administratif territorial échelon 1 ;
- Localisation de l'emploi : bureau du SEAT au lieu-dit Champmot à Pérignat-ès-Allier ;
- Date souhaitée de prise de poste : à partir du 1^{er} juin 2025.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **De créer** un emploi non permanent de grade C (adjoint administratif/technique/d'animation) pour un accroissement temporaire d'activité à temps partiel,
- **Que** la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de « adjoint administratif, technique ou d'animation, échelon 1 »
- **D'inscrire** les dépenses correspondantes au budget,
- **D'autoriser** le Président à lancer le processus de recrutement,
- **De donner mandat** au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.



Pour extrait certifié conforme,
 Le Président
 M. Jean-Pierre BUCHE



Page 2